

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.039

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, à 15 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry REGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET  
Mme Madeline TANTIN représentée par M. Gilbert LOUX

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT MIXTE DU CENTRE AUDIOVISUEL DE ROYAN POUR L'ÉTUDE DES LANGUES (CAREL) DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : 2 abstentions  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) a dû faire face à une perte de son chiffre d'affaires de l'ordre de 50 %.

Sa spécificité statutaire ne lui permettant pas d'être éligible aux aides étatiques et régionales, et ne pouvant disposer de dispositifs tels que le recours au chômage partiel ou technique, le Syndicat Mixte du CAREL sollicite une aide forfaitaire exceptionnelle de 150.000 € (cent cinquante mille euros) de la Commune.

Dans un soucis de soutenir l'activité économique locale impactée par la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19, comme ce fut le cas avec les exonérations des droits d'occupation du domaine communal, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention forfaitaire exceptionnelle de 150.000 € au Syndicat Mixte du CAREL et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) une subvention exceptionnelle de 150.000 € (cent cinquante mille euros) en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales le 23 mars 2021  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le 23 mars 2021  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

